



---

## 2. Identification des dangers

### 2.1. Classification de la substance ou du mélange

#### Classification conformément au Règlement (CE) No. 1272/2008

Toxicité aiguë, Inhalation, Vapeurs, Catégorie 4, H332  
Corrosion/irritation cutanée, Catégorie 2, H315  
Cancérogénicité, Catégorie 2, H351  
Danger par aspiration, Catégorie 1, H304  
Liquides inflammables, Catégorie 3, H226  
Danger pour le milieu aquatique, chronique, Catégorie 2, H411

#### Information complémentaire

Pour le texte complet des phrases mentionnées dans ce chapitre, voir section 16.

### 2.2. Éléments d'étiquetage



#### Mention d'avertissement

Danger

#### Mentions de danger

H226: Liquide et vapeurs inflammables.  
H304: Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.  
H315: Provoque une irritation cutanée.  
H332: Nocif par inhalation.  
H351: Susceptible de provoquer le cancer.  
H411: Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

#### Conseils de prudence

P201: Se procurer les instructions avant utilisation.  
P210b: Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer.  
P241: Utiliser du matériel électrique/ de ventilation/ d'éclairage antidéflagrant.  
P261: Éviter de respirer les poussières/ fumées/ gaz/ brouillards/ vapeurs/ aérosols.  
P273: Éviter le rejet dans l'environnement.  
P301+P310: EN CAS D'INGESTION: appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin.

#### Informations supplémentaires

Aucun(e).

#### Identificateur de produit

Gazole diesel, No.-CAS 68334-30-5, No.-CE 269-822-7

#### Contenu d'emballage < 125 ml



Danger  
H304: Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.  
H332: Nocif par inhalation.  
H351: Susceptible de provoquer le cancer.  
P260: Ne pas respirer les poussières/ fumées/ gaz/ brouillard/ vapeurs/ aérosols.  
P280c: Porter des gants de protection/ un équipement de

protection des yeux/ un équipement de protection du visage.  
P331: NE PAS faire vomir.

### 2.3. Autres dangers

Lors de l'utilisation, formation possible de mélange vapeur-air inflammable/explosif.

---

## 3. Composition/informations sur les composants

### Caractérisation chimique

Mélange liquide.

Composants		Classification CLP	Identificateur de produit
Gazole diesel	90% - 99%	Acute Tox. 4 H332, Skin Irrit. 2 H315, Carc. 2 H351, Asp. Tox. 1 H304, Aquatic Chronic 2 H411, Flam. Liq. 3 H226	No.-CAS: 68334-30-5 No.-CE: 269-822-7

Pour le texte complet des phrases mentionnées dans ce chapitre, voir section 16.

### Impuretés dangereuses

Aucun(e) à notre connaissance.

---

## 4. Premiers secours

### 4.1. Description des premiers secours

#### Inhalation

Mettre la victime à l'air libre en cas d'inhalation accidentelle de poussière ou de fumées provenant de surchauffage ou de combustion. Appeler immédiatement un médecin ou un centre AntiPoison.

#### Contact avec la peau

Laver immédiatement au savon et abondamment à l'eau en enlevant les vêtements contaminés et les chaussures. Si l'irritation de la peau persiste, appeler un médecin.

#### Contact avec les yeux

Si l'irritation oculaire persiste, consulter un médecin spécialiste. Rincer immédiatement et abondamment à l'eau, y compris sous les paupières, pendant au moins 15 minutes. Protéger l'oeil intact.

#### Ingestion

Ne PAS faire vomir. Se rincer la bouche à l'eau puis boire beaucoup d'eau. Éviter le vomissement si possible. Appeler immédiatement un médecin.

### 4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Le secouriste doit se protéger. En cas d'ingestion suivie de vomissement, le produit peut pénétrer dans les poumons. Consulter un médecin.

### 4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Aucun(e) à notre connaissance.

---

## 5. Mesures de lutte contre l'incendie

### 5.1. Moyens d'extinction

**Moyens d'extinction appropriés** Utiliser un produit chimique sec, du CO<sub>2</sub>, de l'eau pulvérisée ou de la mousse d'alcool.

**Moyen d'extinction à ne pas utiliser pour des raisons de sécurité** Jet d'eau à grand débit.

**5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange** Collecter séparément l'eau d'extinction contaminée, ne pas la rejeter dans les canalisations. Les vapeurs sont plus lourdes que l'air et peuvent se répandre sur le sol. En cas d'incendie, la fumée peut contenir le produit original en plus de composés non identifiés, toxiques et/ou irritants. Inflammable.

### 5.3. Conseils aux pompiers

**Équipement spéciaux pour la protection des intervenants** Procédure standard pour feux d'origine chimique. En cas d'incendie, porter un appareil de protection respiratoire autonome. Combinaison complète de protection contre les agents chimiques. En cas d'incendie et/ou d'explosion, ne pas respirer les fumées.

**Méthodes particulières d'intervention** Utiliser des moyens d'extinction appropriés aux conditions locales et à l'environnement voisin. Les récipients fermés peuvent être refroidis par eau pulvérisée.

---

## 6. Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

### 6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

**Conseils pour les non-secouristes** Utiliser un équipement de protection individuel. Éviter le contact avec la peau et les yeux. Les vapeurs sont plus lourdes que l'air et peuvent se répandre sur le sol. Ventiler la zone. Ne pas inhaler les vapeurs/poussières. Enlever toute source d'ignition. Attention au retour de flamme.

**Conseils pour les secouristes** Évacuer immédiatement le personnel vers des zones sûres. Les vapeurs sont plus lourdes que l'air. Utiliser un équipement de protection individuel. Ne pas inhaler les vapeurs/poussières. Ventiler la zone. Enlever toute source d'ignition. Attention au retour de flamme. Interdire aux personnes non autorisées d'entrer dans la zone.

**6.2. Précautions pour la protection de l'environnement** Prévenir l'Agence de Bassin si un déversement a pénétré dans un cours d'eau ou un système de drainage.

**6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage** Nettoyer rapidement en balayant ou en aspirant. Contenir et collecter le matériel répandu à l'aide d'un matériau absorbant non combustible, (p.e. sable, terre, kieselgur, vermiculite) et le mettre dans un conteneur pour l'élimination conformément aux réglementations locales / nationales (voir chapitre 13).

**6.4. Référence à d'autres** Voir chapitre 8 et 13.

---

## 7. Manipulation et stockage

<b>7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger</b>	Utiliser uniquement en zone pourvue d'une ventilation avec extraction d'air appropriée. Les vapeurs sont plus lourdes que l'air et peuvent se répandre sur le sol. Porter un équipement de protection individuel. Les récipients ne peuvent être ouverts que sous hotte d'extraction. Éviter l'ingestion, l'exposition des yeux et de la peau ainsi que l'inhalation de toute vapeur générée. Établir un plan d'action de premier secours avant d'utiliser ce produit. Tenir le produit et les récipients vides à l'écart de la chaleur et des sources d'ignition. Éviter l'accumulation de charges électrostatiques.
<b>7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités</b>	Entreposer dans un endroit accessible seulement aux personnes autorisées. Conserver dans le conteneur d'origine. Garder les récipients bien fermés dans un endroit sec, frais et bien ventilé.
<b>7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)</b>	Pas d'information disponible.

---

## 8. Contrôles de l'exposition/protection individuelle

### 8.1. Paramètres de contrôle

**Limite(s) d'exposition** Il n'existe pas d'information disponible pour le produit lui-même.

### 8.2. Contrôles de l'exposition

**Contrôle de l'exposition professionnelle** Assurer une ventilation adéquate, surtout dans les endroits clos. À manipuler conformément aux bonnes pratiques d'hygiène industrielle et aux consignes de sécurité.

#### Protection individuelle

*Protection respiratoire* Appareil respiratoire avec filtre . En cas de ventilation insuffisante, porter un appareil de protection respiratoire approprié.

*Protection des mains* Les gants de protection sélectionnés doivent satisfaire aux spécifications de la Directive EU 89/686/CEE et au standard EN 374 qui en dérive. Gants en PVC ou autre matière plastique.

*Protection des yeux* Lunettes de sécurité avec protections latérales conforme à l'EN166.

*Protection de la peau et du corps* Vêtements de protection à manches longues. Choisir la protection individuelle suivant la quantité et la concentration de la substance dangereuse au poste de travail.

**Risques thermiques** Tenir le produit et les récipients vides à l'écart de la chaleur et des sources d'ignition.

**Contrôle d'exposition de** Utilisation d'équipement de remplissage fermé. S'assurer

---

## 9. Propriétés physiques et chimiques

### 9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

<b>Forme</b>	Liquide.
<b>Couleur</b>	Jaunâtre.
<b>Odeur</b>	Caractéristique.
<b>Seuil olfactif</b>	Pas d'information disponible.
<b>pH:</b>	non applicable
<b>Point/intervalle de fusion:</b>	Pas d'information disponible.
<b>Point/intervalle d'ébullition:</b>	170 - 390 °C
<b>Point d'éclair:</b>	< 60 °C
<b>Vitesse d'évaporation:</b>	Pas d'information disponible.
<b>Inflammabilité:</b>	Pas d'information disponible.
<b>Limites d'explosivité:</b>	Pas d'information disponible.
<b>Pression de vapeur:</b>	Pas d'information disponible.
<b>Densité gazeuse:</b>	Pas d'information disponible.
<b>Densité relative:</b>	0.82 - 0.85
<b>Hydrosolubilité:</b>	insoluble
<b>Coefficient de partage (n-octanol/eau):</b>	> 3.5
<b>Température d'auto-inflammabilité:</b>	> 250 °C
<b>Température de décomposition:</b>	Pas d'information disponible.
<b>Viscosité:</b>	Pas d'information disponible.
<b>Dangers relatifs à la combustion et à l'explosion:</b>	Non-explosif
<b>Propriétés comburantes</b>	Aucun(e)

### 9.2. Autres informations

<b>Caractéristiques Générales du Produit</b>	Pas d'information disponible.
--	-------------------------------

---

## 10. Stabilité et réactivité

<b>10.1. Réactivité</b>	Risque d'ignition. Peut former des mélanges explosifs avec l'air.
<b>10.2. Stabilité chimique</b>	Pas de décomposition en utilisation conforme.
<b>10.3. Possibilité de réactions dangereuses</b>	Des vapeurs peuvent former un mélange explosif avec l'air. Les vapeurs peuvent couvrir de longues distances et s'enflammer.
<b>10.4. Conditions à éviter</b>	La combustion produit des fumées nauséabondes et toxiques. Éviter l'accumulation de charges électrostatiques. Chaleur, flammes et étincelles.
<b>10.5. Matières incompatibles</b>	Aucun(e).
<b>10.6. Produits de décomposition dangereux</b>	Aucun sous utilisation appropriée.

---

## 11. Informations toxicologiques

### 11.1. Informations sur les effets toxicologiques

<b>Toxicité aiguë</b>	<b>Fuels, diesel (CAS 68334-30-5)</b> Dermal LD50 Rabbit > 2000 mg/kg (NLM_CIP) Inhalation LC50 Rat = 4.6 mg/L 4 h(NLM_CIP) Oral LD50 Rat = 7500 mg/kg (NLM_CIP)
<b>Corrosion/irritation cutanée</b>	Provoque une irritation de la peau.
<b>Lésions oculaires graves/irritation oculaire</b>	Aucun(e).
<b>Sensibilisation respiratoire/cutanée</b>	Aucun(e).
<b>Cancérogénicité</b>	Cancérogène possible.
<b>Mutagénicité sur les cellules germinales</b>	Une classification n'est pas possible avec les données disponibles.
<b>Toxicité pour la reproduction</b>	Une classification n'est pas possible avec les données disponibles.
<b>Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique</b>	Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
<b>Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée</b>	Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
<b>Danger par aspiration</b>	Danger d'aspiration en cas d'ingestion - peut pénétrer dans les poumons et provoquer des lésions.
<b>Expérience chez l'homme</b>	Donnée non disponible.

---

## 12. Informations écologiques

<b>12.1. Toxicité</b>	Il n'existe pas d'information disponible pour le produit lui-même. Peut changer le pH de l'eau.
<b>Fuels, diesel (CAS 68334-30-5)</b> Ecotoxicity - Freshwater Fish - Acute Toxicity Data	96 h LC50 Pimephales promelas: 35 mg/L [flow-through] (Source: IUCLID)
<b>12.2. Persistance et dégradabilité</b>	Généralement une neutralisation est nécessaire avant l'introduction de rejets dans les stations d'épuration. Difficilement biodégradable.
<b>12.3. Potentiel de bioaccumulation</b>	Le produit peut s'accumuler dans les organismes.
<b>12.4. Mobilité dans le sol</b>	Donnée non disponible.

**12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB** Pas d'information disponible.

**12.6. Autres effets néfastes** Pas d'information disponible.

---

## **13. Considérations relatives à l'élimination**

### **13.1. Méthodes de traitement des déchets**

**Résidus de produit / produit non utilisé** Eliminer le produit compte tenu de la réglementation locale en vigueur.

**Emballages contaminés** Eliminer comme le produit non utilisé.

---

## **14. Informations relatives au transport**

**ADR/RID** UN 1202.  
Nom d'expédition des Nations unies: CARBURANT DIESEL.  
Classe 3.  
Groupe d'emballage III.  
Etiquettes ADR/RID 3+ENV.  
Dangereux pour l'environnement: Oui  
Code de classement F1.  
Numéro d'identification du danger 30.  
Quantité limitée 5 L.  
Quantité exceptée E1 .  
Code de restriction en tunnels D/E

**IMDG** UN 1202.  
Nom d'expédition des Nations unies: Diesel fuel.  
Classe 3.  
Groupe d'emballage III.  
Etiquettes IMDG 3+ENV.  
Polluant marin: Oui.  
Quantité limitée 5 L.  
No EMS F-E, S-E.

**IATA** UN 1202.  
Nom d'expédition des Nations unies: Diesel fuel.  
Classe 3.  
Groupe d'emballage III.  
Etiquettes IATA 3+ENV.  
Instructions de conditionnement (avion de ligne): 355 (60 L).  
Instruction d'emballage (LQ): Y344 (10 L).  
Instructions de conditionnement (avion cargo): 366 (220 L).



<b>Navigation fluviale ADN</b>	UN 1202. Nom d'expédition des Nations unies: GAS OIL OR DIESEL FUEL OR HEATING OIL LIGHT. Classe 3. Groupe d'emballage III. Étiquettes ADN 3+ENV. Danger ADN 3+N2+F.
<b>Autres Informations</b>	Aucun(e).

---

## 15. Informations réglementaires

### 15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

**Informations réglementaires** Ce produit est classé et étiqueté conformément au Règlement (CE) No. 1272/2008.

#### Fuels, diesel (CAS 68334-30-5)

EU - Seveso III Directive (2012/18/EU) - Qualifying Quantities of Dangerous Substances - Lower-Tier Requirements 2500 tonne (listed under petroleum products and alternative fuels, gas oils)

EU - Seveso III Directive (2012/18/EU) - Qualifying Quantities of Dangerous Substances - Higher-Tier Requirements 25000 tonne (listed under petroleum products and alternative fuels, gas oils)

EU - Cosmetics (1223/2009) - Annex II - Prohibited Substances Prohibited (except if the full refining history is known and it can be shown that the substance from which it is produced is not a carcinogen)

EU - REACH (1907/2006) - List of Registered Substances Present

**15.2. Évaluation de la sécurité chimique** Une Évaluation de la Sécurité Chimique a été faite pour cette substance.

---

## 16. Autres informations

**Révision** Sections de la fiche de données de sécurité qui ont été mises-à-jour: 15, 16.

**Signification des abréviations et acronymes utilisés** CLP: Classification conformément au Règlement (CE) No. 1272/2008 (GHS)

**Procédure de classification** Méthode de calcul.

**Libellés des phrases mentionnées aux sections 2 et 3**  
H226: Liquide et vapeurs inflammables.  
H304: Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.  
H315: Provoque une irritation cutanée.  
H332: Nocif par inhalation.  
H351: Susceptible de provoquer le cancer.

H411: Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

**Autres informations**

Prendre connaissance du mode d'emploi dans l'étiquette.

**Mode d'emploi**

Réservé aux utilisateurs professionnels.

**Clause de non-responsabilité**

Les informations contenues dans la présente fiche de données de sécurité ont été établies sur la base de nos connaissances à la date de publication de ce document. Ces informations ne sont données qu'à titre indicatif en vue de permettre des opérations de manipulation, fabrication, stockage, transport, distribution, mise à disposition, utilisation et élimination dans des conditions satisfaisantes de sécurité, et ne sauraient donc être interprétées comme une garantie ou considérées comme des spécifications de qualité. Ces informations ne concernent en outre que le produit nommément désigné et, sauf indication contraire spécifique, peuvent ne pas être applicables en cas de mélange dudit produit avec d'autres substances ou utilisables pour tout procédé de fabrication.

## Fiche de Données de Sécurité étendue

### 1. INTITULÉ DE SCÉNARIO D'EXPOSITION

Activités professionnelles : Utilisation en tant que carburant

Secteur d'utilisation (SU)	<b>Secteur d'utilisation:</b> SU 22 : Utilisations professionnelles: Domaine public (administration, éducation, spectacle, services, artisans)
Catégories de processus (PROC)	PROC1: Utilisation dans des processus fermés, exposition improbable PROC2: Utilisation dans des processus fermés continus avec exposition momentanée maîtrisée PROC3: Utilisation dans des processus fermés par lots (synthèse ou formulation) PROC8a: Transfert de substance ou de préparation (chargement/déchargement) à partir de récipients ou de grands conteneurs, ou vers ces derniers, dans des installations non spécialisées PROC8b: Transfert de substance ou de préparation (chargement/déchargement) à partir de récipients ou de grands conteneurs, ou vers ces derniers, dans des installations spécialisées PROC16: Utilisation de matériaux comme sources de combustibles; il faut s'attendre à une exposition limitée à du produit non brûlé
Catégories de rejets dans l'environnement: (ERC)	ERC9a: Utilisation intérieure à grande dispersion de substances en systèmes clos ERC9b: Utilisation extérieure à grande dispersion de substances en systèmes clos ESVOC 9.12b.v1: Les émissions dans l'air, l'eau et le sol sur la base des inventaires d'émissions CONCAWE, conçus pour l'essence, du kérosène et du gazole
<b>Procédés et activités couverts par le scénario</b>	Concerne l'utilisation en tant que carburant (ou les additifs au carburant et leurs composants) dans des installations fermées ou confinées. S'applique aussi aux expositions accidentelles lors des opérations de transfert de produit, liées à son utilisation, de maintenance des équipements et de traitement des déchets.

### 2. CONDITIONS OPERATIONNELLES D'UTILISATION ET MESURES DE GESTION DES RISQUES

#### 2.1 - Contrôle de l'exposition du travailleur

##### Caractéristique du produit

Forme physique du produit	Liquide, pression de vapeur > 10 kPa aux CNTP (Conditions Normales de Température et de Pression)
Concentration de la substance dans le produit	Couvre une utilisation de la substance/du produit pouvant aller jusqu'à 100 % (sauf indication contraire).

<b>Fréquence et durée d'utilisation</b>
Concerne une exposition quotidienne jusqu'à 8 heures (sauf indication contraire).
<b>Autres conditions opérationnelles affectant l'exposition</b>
On part du principe d'une utilisation à une température n'excédant pas 20°C au dessus de la température ambiante (sauf indication contraire). On part du principe que des règles de base sur l'hygiène en milieu de travail ont été mises en oeuvre.

<b>Scénarios contributeurs : Mesures de gestion des risques</b>	
Mesures générales (irritants pour la peau)	Éviter le contact cutané direct avec le produit. Identifier les zones potentielles de contact cutané indirect. Porter des gants (norme EN 374) s'il existe un risque de contact de la substance avec les mains. Nettoyer les salissures/déversements dès qu'ils surviennent. Laver immédiatement les salissures de la peau. Former le personnel pour qu'il évite ou réduise son exposition et qu'il rende compte de tout problème cutané.
Mesures générales (cancérogènes)	Tenir compte des progrès et des améliorations techniques des procédés (y compris l'automatisation) pour éliminer les rejets. Réduire l'exposition par l'utilisation de mesures comme les installations confinées, les équipements dédiés et une ventilation générale/locale par aspiration adaptée. Vidanger les équipements et vider les conduites avant d'ouvrir l'installation. Autant que possible, nettoyer/rincer l'installation avant les travaux de maintenance. Limiter l'accès aux seules personnes autorisées en cas de risque d'exposition. Former les techniciens aux tâches à mener pour réduire l'exposition. Porter des gants et une combinaison de travail adaptés pour éviter une contamination cutanée. Porter un équipement de protection respiratoire si son utilisation est justifiée pour certains scénarios de contribution. Nettoyer immédiatement les déversements et éliminer les déchets en toute sécurité. Veiller à ce que des procédures d'exploitation sûres ou des dispositions équivalentes soient prises pour gérer les risques. Inspecter, tester et adapter régulièrement toutes les mesures de contrôle. Envisager la nécessité d'une surveillance médicale adaptée au risque.
Exposition générale (installations confinées)A l'air libre	Manipuler la substance dans une installation confinée.
Déchargement en vrac en circuit fermé	S'assurer que le transvasement du produit se fait de manière confinée ou avec une ventilation par aspiration.
Transvasement par lots/fûts	S'assurer que le transvasement du produit se fait de manière confinée ou avec une ventilation par aspiration.
Approvisionnement en carburant	S'assurer que le transvasement du produit se fait de manière confinée ou avec une ventilation par aspiration.

Utilisation comme combustible (installations confinées)	Manipuler la substance dans une installation confinée.
Maintenance de l'équipement	Vidanger les dispositifs avant l'ouverture ou la maintenance de l'équipement. Conserver les liquides dans un stockage hermétiquement fermé jusqu'à leur élimination ou leur recyclage ultérieur. Nettoyer les déversements immédiatement. Maintenir une aération générale correcte. L'aération naturelle provient des portes, fenêtres etc. La ventilation mécanique contrôlée (VMC) signifie que l'air est renouvelé ou évacué à l'aide d'un ventilateur électrique. Veiller à ce que le personnel d'exploitation soit formé à réduire son exposition.
Stockage	Stocker la substance dans un équipement fermé. Maintenir une aération générale correcte. L'aération naturelle provient des portes, fenêtres etc. La ventilation mécanique contrôlée (VMC) signifie que l'air est renouvelé ou évacué à l'aide d'un ventilateur électrique.

<b>2.2 - Contrôle de l'exposition de l'environnement</b>	
La substance est une UVCB complexe	
Principalement hydrophobe	
Non facilement biodégradable.	
<b>Quantités utilisées</b>	
Part du tonnage européen utilisée dans la	0,1
Quantités régionales d'utilisation	1,19E+06
Part du tonnage régional utilisée localement:	5,0E-04
Tonnage annuel du site (tonnes/an):	5,9E+02
Tonnage quotidien maximal du site (kg/jour):	1,6E+03
<b>Fréquence et durée d'utilisation</b>	
Rejet continu.	
Jours d'émission (jours/année):	365
<b>Facteurs environnementaux non influencés par la gestion des risques</b>	
Facteur de dilution de l'eau douce locale:	10
Facteur de dilution de l'eau de mer locale:	100
<b>Autres conditions opérationnelles influant sur l'exposition de l'environnement</b>	
Part des rejets dans l'air issus des procédés (rejet initial avant application)	1,0E-02
Part des rejets dans les eaux usées issus des procédés (rejet initial avant application)	1,0E-05
Part des rejets dans le sol issus des procédés (rejet initial avant application)	1,0E-05
<b>Conditions et mesures techniques au niveau des procédés (à la source) pour éviter les rejets</b>	
En raison de pratiques qui diffèrent selon les sites, on se fondera sur des estimations issues de procédés conventionnels.	
<b>Conditions et mesures techniques sur le site visant à réduire ou limiter les déversements, les émissions dans l'air et les rejets dans le sol.</b>	
Risques d'une exposition indirecte de l'homme au travers de l'exposition à	
En cas de rejet vers une station d'épuration publique, il est inutile de procéder à un	
Traiter les rejets dans l'air pour atteindre une efficacité typique	0

Traiter les eaux usées sur site (avant leur rejet dans le milieu naturel) pour atteindre le	3,4
En cas de rejet vers une station d'épuration publique, traiter les eaux usées sur le site	0
<b>Mesures organisationnelles visant à éviter/limiter les rejets depuis le site</b>	
Ne pas épandre les boues industrielles sur les sols naturels.	
La boue doit être incinérée, stockée ou traitée.	
<b>Conditions et mesures relatives aux stations d'épuration municipales</b>	
Élimination estimée de la substance des eaux usées via une station d'épuration des	95,5
Efficacité totale de l'élimination dans les eaux usées après application des mesures de gestion des risques sur site et hors site	95,5
Tonnage maximal autorisé sur le site (MSafe) établi à partir des rejets après un traitement	1,5E+04
Capacité de traitement présumée de la station d'épuration publique (m3/jour):	2.000
<b>Conditions et mesures relatives au traitement externe des déchets en vue de leur élimination</b>	
Les émissions dues à la combustion sont limitées grâce aux dispositifs exigés pour la réduction des gaz d'échappement.	
Les émissions dues à la combustion des déchets sont prises en compte dans l'évaluation de l'exposition régionale.	
<b>Conditions et mesures relatives à la valorisation externe des déchets</b>	
Cette substance est brûlée durant l'utilisation et ne produit aucun déchet.	

### 3. ESTIMATION DE L'EXPOSITION

#### 3.1 - Santé

Sauf indication contraire, l'outil d'évaluation ciblée des risques (ECETOC TRA) du Centre européen pour estimer les expositions en milieu de travail.

#### 3.2 - Environnement

La méthode des blocs d'hydrocarbures (Hydrocarbon Block Method - HBM) a été utilisée pour calculer l'exposition environnementale selon le modèle PetroRisk.

### 4. CONSEILS POUR VERIFIER LA CONFORMITÉ AU SCÉNARIO D'EXPOSITION

#### 4.1 - Santé

Les expositions prédites ne sont pas prévues excéder les valeurs de la dose dérivée sans effet (DNEL) / la dose dérivée à effet minimum (DMEL) si les mesures de gestion des risques/conditions d'exploitation contenues dans la 2 sont mises en oeuvre. Les données disponibles relatives aux dangers ne permettent pas l'établissement d'une DNEL en ce qui concerne les effets d'irritation cutanée.

Les données disponibles relatives aux dangers ne permettent pas l'établissement d'une DNEL en ce qui concerne les effets cancérigènes.

Les mesures de gestion des risques sont fondées sur la caractérisation qualitative des risques.

Si d'autres mesures de gestion des risques / conditions opérationnelles étaient prises, les utilisateurs devraient s'assurer que les risques sont gérés à un niveau au moins équivalent.
<b>4.2 - Environnement</b>
Les conseils sont fondés sur de présumées conditions d'exploitation qui peuvent ne pas être applicables sur tous les sites. Des ajustements peuvent donc s'avérer nécessaires pour déterminer des mesures de gestion des risques appropriées et adaptées au site.
L'efficacité requise en matière d'élimination pour les eaux usées peut être atteinte grâce à des technologies sur / hors site, isolées ou combinées.
L'efficacité requise en matière d'élimination dans l'air peut être atteinte grâce à des technologies in situ, isolées ou combinées.
De plus amples détails sur les méthodes d'ajustements et les technologies de gestion des risques se trouvent dans la fiche explicative SpERC du Conseil européen des industries chimiques - CEFIC ( <a href="http://cefic.org">http://cefic.org</a> ).